



Les consignes de tri

Le Tri,
c'est la Nature !

Les ordures ménagères



- déchets alimentaires
- ampoules
- verre brisé, vaisselle
- bouchons, couvercles
- papiers gras ou souillés, cartons de pizza
- papiers peints, papiers calque, mouchoirs

- filtres à café, couches-culottes
- pots de yaourt, de crème fraîche, de fromage blanc, conserves **avec restes**
- barquettes en plastique (ou en polystyrène)
- tous récipients (bouteilles, pots...) ayant contenu des corps gras



Pour protéger l'environnement, déposez les ampoules en déchetterie.

Le verre



- bouteilles, bocaux, flacons **propres**
- pots de confiture, de yaourt **propres**

Attention, mettre avec les ordures ménagères :

- ampoules
- verre brisé, vaisselle
- bouchons, couvercles...

Le verre, qui lui aussi est recyclable, est collecté dans des conteneurs spécifiques. En effet, mélangé à d'autres produits, il se casse et rend le recyclage impossible.

N'oubliez pas de le déposer, sans bouchon, ni couvercle.

Les papiers/emballages



- journaux, magazines et prospectus



- feuilles de papier
- briques alimentaires
- boîtes et emballages en carton

- boîtes de conserve, barquettes alu

propres

- cannettes de boisson, bidon (sirop)

- aérosols

- bouteilles en plastique (avec leur bouchon)

- flacons opaques



Attention, mettre avec les ordures ménagères :

- papiers gras ou souillés, cartons de pizza
- papiers peints, papiers calque, mouchoirs
- filtres à café, couches-culottes
- pots de yaourt, de crème fraîche, de fromage blanc
- barquettes en plastique (ou en polystyrène)...

Attention, à déposer à la déchetterie :

- bidons de pétrole
- morceaux de ferraille, fer à repasser, cintres...

Déchetterie

Rue de la Planète Bleue
Rond-point de Gomberville
Tél. : 01 30 47 14 75

Ouverte lundi, mardi, vendredi et samedi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h15. Dimanche, de 9h00 à 13h00.

La collecte sélective permet de valoriser ou de réutiliser les matériaux sous forme de matières, de limiter les apports de déchets dans les installations de traitement, ou de leur faire suivre une filière de traitement spécifique.

Laver des contenants gras ne sert à rien et n'est pas écologique. Préférez les mettre dans le bac "ordures ménagères".

>> Un problème de collecte ?

N° vert : 0 800 600 131 (Numéro gratuit)

Les encombrants

Les encombrants sont tous les **objets de gros volumes ne pouvant être collectés** lors des collectes d'ordures ménagères classiques.

Les objets présentés à la collecte en porte à porte doivent avoir un volume et un poids permettant leur manipulation sans difficulté et sans danger pour le personnel chargé de leur manutention.



Favorisez toutefois le dépôt en déchetterie plus écologique et moins coûteux pour la ville et donc pour vous, que le dépôt en porte à porte.

Voici la liste des objets qu'il est inutile de sortir sur votre trottoir car ils ne seront pas ramassés aux encombrants. Vous devrez les déposer à la déchetterie de Magny-les-Hameaux (coordonnées page 2).



Bon à savoir

- **Les piles doivent être déposées en déchetterie ou à l'Hôtel de Ville où une borne leur est spécifiquement destinée.**
- **Les revendeurs de gros électro-ménagers doivent reprendre votre ancien matériel pour tout achat d'un nouveau.**
- **Les revendeurs de pneumatiques doivent reprendre vos anciens pneus.**

Que faire de ses déchets de santé ?

Bombes aérosol, blisters, thermomètres au mercure, seringues, emballages, flacons, ampoules... L'utilisation des médicaments et produits de santé génère dans le monde des millions de tonnes de déchets par an. Pour vous donner une échelle de grandeur, dans un pays comme la France ces déchets représentent 70 000 tonnes.

Vous devez trier les emballages et les jeter avec leurs emballages ménagers valorisables.

N'oubliez pas d'effacer toute information personnelle relative à la prescription susceptible de figurer sur l'emballage.

Les médicaments proprement dits sont à rapporter au pharmacien, avant qu'ils ne soient détruits dans de bonnes conditions. Vous ne devez surtout pas rejeter les médicaments non utilisés à l'évier ou dans les toilettes.

N'oubliez pas qu'une mesure de prévention simple pour réduire les déchets, consiste, lorsque cela est possible, à se procurer uniquement la quantité de

médicaments dont vous avez besoin. Cela minimisera le fait d'avoir à éliminer des médicaments non utilisés ou périmés.

Aujourd'hui, votre pharmacien accueille les médicaments – déconditionnés – que vous lui rapportez. Ces produits usagés vont tous ensuite vers des centres de destruction agréés sur le plan environnemental (incinérateurs).

Les médicaments ne peuvent être ni réutilisés, ni distribués, ni vendus. Ils ne répondent pas aux exigences minima pour des besoins d'urgence ou humanitaires.



Dispositif Cyclamed à Magny

Sachez que les trois pharmacies de Magny adhèrent au dispositif Cyclamed : tous les médicaments récupérés en pharmacie font l'objet d'une **“valorisation énergétique”**. Ils sont ainsi incinérés dans des unités récupérant l'énergie et “équipées de traitements de fumées conformes à la réglementation”. N'hésitez donc plus et ayez le geste civique...

- **En France, les déchets ménagers représentent 23 millions de tonnes par an, soit 1 kg par habitant et par jour.**
- **Les déchets issus de médicaments, qui émanent des ménages, représentent environ 70 000 tonnes par an, soit 0,3 % des déchets ménagers et 1 % des déchets d'emballages ménagers.**
- **Parmi les déchets issus de médicaments, on trouve essentiellement des papiers et cartons (notices, étuis...), du verre (ampoules, flacons...), du plastique (blisters, tubes...), de l'aluminium (tubes, blisters, bombes aérosol...).**